

## AVIS

RUR.22.774.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de la sprl Scheen Project concernant différentes espèces végétales et animales (batracien, chauve-souris, insecte), dont certaines espèces d'oiseaux, dans le cadre de la réhabilitation et de la sécurisation des parois de la carrière de Boyou à Oupeye

Avis adopté le 14/07/2022

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 04/07/2022 (mail) – 07/07/2022 (courrier)  
*Références :* DNF/DNEV/PL/XR/TT/GW/sorties 2022 : 10291

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 12/07/2022

## AVIS

Réuni ce 12 juillet 2022 en visioconférence (suivie d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a examiné le dossier sous rubrique et a remis l'avis qui suit.

Avant toute chose, le Pôle apprécie le travail réalisé par le demandeur en adaptant son projet au regard des arguments qui l'avaient conduit à remettre un avis défavorable à son propos en 2020. Il comprend bien la nécessité de répondre au motif de sécurité publique malgré le très grand intérêt biologique de cette carrière et souligne la volonté du demandeur de proposer des solutions pour limiter l'impact du projet sur la biodiversité actuellement présente.

Il n'en ressort pas moins que l'avis **favorable** du Pôle "Ruralité" Section "Nature" est conditionné à la mise en œuvre des mesures d'atténuation/compensation/suivi proposées par la Direction de Liège du DNF dans son avis du 30 juin 2022.

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" demande en outre que les aménagements prévus fassent l'objet d'un suivi régulier du DNF en vue de les valider voire de les améliorer/compléter le cas échéant.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »